

**Décision portant prorogation de la durée de l'UMR104 - Laboratoire d'étude des microstructures (LEM) et portant nomination de M. Alphonse Finel aux fonctions de directeur et de M. Yann Le Bouar aux fonctions de directeur adjoint au sein de cette même unité**

Le Président,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision n° 07A002DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées ;

**Vu** la décision n° 080028MPPU du 1<sup>er</sup> août 2008 portant nomination au sein de l'UMR n°104 – Laboratoire d'étude des microstructures (LEM) de M. Alphonse Finel et de M. Denis Gratias ;

**Vu** la convention pluriannuelle entre le CNRS et l'ONERA ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut de Physique ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>** – Est prorogée, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'unité mixte de recherche n° 104 intitulée Laboratoire d'étude des microstructures (LEM).

**Article 2** – M. Alphonse Finel (*directeur de recherche à l'ONERA*), directeur de l'unité visée à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision, est maintenu dans ses fonctions.

**Article 3** – M. Yann Le Bouar (*chargé de recherche au CNRS*) est nommé directeur adjoint de l'unité susvisée, en remplacement de M. Denis GRATIAS, appelé à d'autres fonctions.

**Article 4** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le



Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90